

CAHIER D'ACTEUR N°3 - OCTOBRE 2020



COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE BRETAGNE-SUD

Organisation professionnelle
représentative des intérêts des
producteurs coquillages du Sud
Bretagne institué par le code Rural
et de la Pêche Maritime, Livre IX ,
article R912-113 et suivants.

Le Comité Régional Conchylicole de
Bretagne Sud s'étend de Camaret
(29) à l'estuaire de la Loire (44).

Contact

Philippe LE GAL

Président

7, rue du Danemark

ZA Porte Océane

56400 AURAY

Tél : 02.97.24.00.24

accueil@huitres-de-bretagne.com

www.huitres-de-bretagne.com

CAHIER D'ACTEUR

CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC RELATIF AU PROJET D'EOLIENNES FLOTTANTES AU LARGE DES COTES DE LA BRETAGNE SUD

L'information, mise à disposition dans le cadre du débat public, indique que selon la programmation pluriannuelle de l'énergie, en 2030, 40% de l'électricité doit provenir de sources renouvelables, en particulier grâce au développement de l'éolien en mer. Le sud de la Bretagne a été identifié, dans le document stratégique de façade, comme une zone particulièrement favorable au développement de l'éolien flottant : deux parcs éoliens en mer flottants, l'un de 250 MW, l'autre pouvant aller jusqu'à 500 MW, ainsi que leur raccordement mutualisé, y sont ainsi prévus. La zone proposée au débat public, dans le cadre de ce projet porté par l'Etat et RTE, répond à des critères de faisabilité technique et économique. Il s'agit de limiter les effets néfastes des éoliennes flottantes et de leur raccordement sur l'environnement et les activités socioéconomiques existantes.

Les conchyliculteurs de Bretagne Sud se félicitent du travail de concertation réalisé avec les acteurs locaux dans le cadre de l'identification de zones propices à l'implantation de projets éoliens en mer. Le souci de concilier au mieux le développement des énergies marines renouvelables avec les usages actuels de la mer tels que la conchyliculture, nous conduit à vous exposer les possibilités de synergies et mutualisation entre ces deux usages sur cette zone.



Logique de cohabitation des usages

Les deux parcs prévus viendront se raccorder au poste en mer appartenant à RTE. Cette plateforme sera posée au sol, le design de son pied (socle) restant encore à définir. Le projet met en avant la volonté d'un « multi-usages » de ce poste : RTE souhaitant ouvrir cet espace à d'autres possibilités d'usages.

En effet, ce site, installé loin des côtes, présente pour la profession conchylicole un potentiel conséquent de développement. Les technologies évoluant sans cesse, des expérimentations pourraient avantageusement y être menées, tout comme sur les éoliennes en elles-mêmes, supports possibles d'élevages aquacoles. Cette perspective de nouveaux espaces serait d'autant plus intéressante dans le cadre d'une volonté affirmée de développement de l'aquaculture.

Un enjeu spatial

La zone d'étude en mer soumise au débat public présente des enjeux d'espace importants pour la Profession. En effet, dans un contexte d'augmentation croissante des activités maritimes, les usagers de la mer se multiplient, les espaces maritimes encore disponibles près des côtes se réduisent et l'aquaculture peine parfois à trouver sa place. L'exploitation au large permet de trouver des espaces moins saturés, générant moins de conflits d'usage. Le développement des énergies marines renouvelables dans ces espaces plus éloignés et intégrant des solutions « multi-usages » afin d'optimiser l'utilisation des espaces maritimes, est ainsi une réelle opportunité pour la filière aquacole.

L'assurance d'une eau de qualité

La qualité des eaux est l'une des exigences de l'activité conchylicole. Notre activité, fortement tributaire de son environnement en tant que dernier utilisateur des eaux continentales sur un bassin versant, est, en effet, dépendante de la qualité des eaux usées et pluviales qui arrivent dans le milieu. Les espaces au large demeurent préservés des diverses pollutions issues du milieu terrestre et constituent, à cet égard, un horizon particulièrement prometteur pour notre profession.

De surcroît, il importe de souligner que nos cultures sont « bio » par nature puisque sans intrant ni médicament, avec une alimentation naturelle, par le milieu, des espèces mises en élevage. En outre, les coquillages sont de véritables sentinelles de la mer, extrêmement utiles au suivi de la qualité des eaux et du milieu. Aussi, l'aquaculture française, en bénéficiant de nouveaux espaces au large sur ces parcs éoliens, peut-elle exercer un rôle précieux pour le monde scientifique.

De nombreuses options possibles : espèces et techniques

Plusieurs expérimentations européennes sont d'ores et déjà menées, notamment en Belgique, au large de Zeebrugge, où des essais de cultures marines ont été réalisés. La première expérimentation d'élevage de moules sur des éoliennes en pleine mer a eu lieu en 2017. Les observations des scientifiques sont très encourageantes, puisque les récoltes se sont avérées plus rapides et la biodiversité enrichie. En effet, les socles de béton des éoliennes ont permis d'héberger un nouvel écosystème marin.

Des cultures d'autres espèces sont également envisageables. Les algues marines représentent ainsi de formidables potentiels de développement et de valorisation. Actuellement, l'Europe participe de manière très anecdotique à la production mondiale et, de surcroît, la quasi-totalité de son tonnage est produite à partir d'algues sauvages, la France produisant, quant à elle, 72 000 tonnes, dont une très faible part est issue de l'algoculture.

CONCLUSION

La zone d'étude accueillera d'abord un premier parc éolien de 250 mégawatts (MW) sur 200 km² (50 km² in fine), puis un second parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à 500 MW, sur 400 km² (100 km² in fine). A l'issue du débat public, des échanges complémentaires avec les parties prenantes et notamment les acteurs de la mer sont prévus afin de déterminer l'emplacement exact des éoliennes, du raccordement électrique au réseau public de transport ainsi que des postes électriques à terre. La profession conchylicole participera activement à ces discussions, pour rappeler l'importance de ce projet intégrateur pour l'économie de la filière et plus généralement, prometteur en termes de développement de son activité.

Ainsi la profession conchylicole confirme-t-elle son grand intérêt pour expérimenter des cultures sur ce lieu. De nouveaux métiers sont à inventer. Ceux-ci généreront de l'emploi sur nos territoires et valoriseront notre savoir-faire breton.

Plus largement, cette expérimentation s'inscrit parfaitement dans le défi actuel de l'aquaculture française qui perd, depuis plusieurs années, de grandes surfaces d'exploitation (depuis 2016, la conchyliculture française perd 10m² toutes les 10 minutes et un exploitant tous les 3 jours). En effet, comme l'a indiqué Mme la Ministre de la Mer en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale : « *les parcs éoliens peuvent être une chance pour l'aquaculture* ». L'enjeu est ainsi d'éviter un décrochage de la France au niveau européen, notamment face aux pays ayant, d'ores et déjà, développé une aquaculture offshore. Dans ces conditions, l'objectif d'un doublement de l'espace effectif d'ici 2030 est à réaliser. Le développement de l'aquaculture offshore fait, assurément, partie des moyens pour y parvenir.

